

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	17 janvier 2025
Numéro	25.101	Heure	

Auteur-e(s) : Député-e-s Vert'Libéraux

Titre : Recrutement pour le rectorat et gouvernance de l'UniNE : attention au copinage et au dégât d'image !

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Dans la perspective de la nomination au rectorat de l'Université de Neuchâtel, l'interpellation demande au Conseil d'État de développer les points suivants :

- Quelles bases factuelles sont utilisées par le Conseil d'État lors de la validation d'une candidature au poste de recteur-riche de l'UniNE ?
- Dans le cas où un-e postulant-e a eu un rapport de travail direct et récent avec les membres du Conseil d'État, où se situe le curseur de la nécessité d'une récusation ? Quels en sont les critères ?
- Quel est l'état d'avancement du traitement du [postulat 23.222](#), traitant notamment de la question de la gouvernance de l'UniNE et sa relation à l'État ?
- Quid de l'autonomie politique du Conseil de l'Université, alors que plusieurs de ses membres sont affiliés à des partis ?

Développement (commentaire aux questions) :

À la suite du feuilleton de la candidature de M. Laurent Kurth, ancien conseiller d'État, au rectorat de l'UniNE et à l'annonce de son retrait, les auteurs de cette interpellation s'inquiètent des conséquences d'un processus de sélection qui fuit dans la presse et dont le déroulement est entaché de soupçons de copinage. De tels dysfonctionnements risquent de nuire à nos institutions, à leur gouvernance, et de fragiliser la confiance de la population.

Si l'exécutif cantonal ne s'immisce en principe pas dans les prérogatives du Conseil de l'Université, le lien de travail très récent entre le postulant et quatre des cinq membres du Conseil d'État ainsi que le lien personnel entre la conseillère d'État de tutelle de l'UniNE et l'un des membres du Conseil de l'Université constituaient une situation inconcevable du point de vue institutionnel, même en présumant de la bonne foi des intéressés. Cela sans compter que, selon plusieurs sources concordantes, et nonobstant sa récusation déclarée, le président du Conseil de l'Université aurait directement approché le Conseil d'État pour le préconsulter spécifiquement sur la candidature de M. Laurent Kurth. Un Conseil d'État qui n'y aurait apparemment vu aucun problème, ce qui – si les faits sont avérés – interroge sur les bases factuelles utilisées par le Conseil d'État et les éventuelles nécessités de récusation.

De l'avis des signataires, cette candidature et le processus qui l'a accompagnée sont préoccupants et fragilisent la confiance de la population, la crédibilité de l'Université et son autonomie. La commission en charge du traitement de la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE) avait justement relevé des questionnements quant à la gouvernance de l'institution académique (notamment en lien avec sa relative stagnation dans son développement en comparaison intercantonale) et à sa relation à l'État. La qualité, la compétitivité et la crédibilité de notre université, joyau du canton de Neuchâtel, le valent bien.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Maxime Auchlin

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mireille Tissot-Daguette	Martine Donzé	Magali Brêchet